

## Liste des stations classées des Pyrénées-Orientales

Commune	Clé OT	Échéance clé station	Balnéaire	Tourisme	Hydrominéral	Climatique	Sports d'hiver et d'alpinisme
CANET-EN-ROUSSILLON	4*	01/01/2014	le 27/08/1964	le 27/08/1964			
PERPIGNAN	4*	01/01/2014		le 04/08/1925			
LE BARCARES	4*	01/01/2018	le 11/10/1974				
SAINT-CYPRIEN	4*	01/01/2018	le 04/06/1971				
ARGELES-SUR-MER	3*	01/01/2014	le 12/07/1962	le 12/07/1962			
VERNET-LES-BAINS	2*	01/01/2012			le 17/03/1914	le 17/03/1914	
LE BOULOU	2*	01/01/2014			le 17/02/1930	le 17/02/1930	
BANYULS-SUR-MER	2*	01/01/2018	le 04/06/1971	le 20/07/1949			
COLLIOURE	2*	01/01/2018	le 07/08/1973	le 07/08/1973			
CERBERE	1*	01/01/2018	le 23/02/1973				
AMELIE-LES-BAINS	3*	01/01/2018			le 03/02/1972	le 16/04/1921	
MONT-LOUIS	1*	01/01/2012		le 12/05/1921			
FONT-ROMEU	3*	01/01/2018				le 10/07/1913	Le 18/06/1969

### Article L133-17 du Code du Tourisme :

Les classements des stations cessent de produire leurs effets dans les conditions suivantes :

- 1 - Ceux dont la publication est intervenue avant le 1er janvier 1924 cessent de produire leurs effets le 1er avril 2012,
- 2 - Ceux dont la publication est intervenue avant le 1er janvier 1969 cessent de produire leurs effets le 1er janvier 2014,
- 3 - Ceux dont la publication est intervenue à compter du 1er janvier 1969 cessent de produire leurs effets le 1er janvier 2018.

Lorsqu'une commune est classée à plusieurs titres, il est pris en compte la date de publication du dernier classement.

Attention, toute commune voulant être classée ou reclassée en station de tourisme devra d'abord être classée en commune touristique, elle devra également disposer d'un office de tourisme de catégorie 1.